Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 44

Artikel: Réponse à la devinette de samedi
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-191278

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

cluantes dans les grandes manœuvres, ce projet a été abandonné, et le sabre reste en honneur.

On a rappelé à ce propos le rôle que le sabre avait joué sur les champs de bataille, tout en faisant remarquer que cette arme de guerre a aussi été longtemps en usage dans les combats singuliers, et le maniement s'en enseigne encore aujourd'hui dans bien des salles d'armes.

Pendant les guerres du premier empire, les duels au sabre étaient très fréquents ; officiers et soldats se battaient à tout propos, et l'autorité militaire essayait en vain de réagir contre cette déplorable manie, témoin cette aventure très caractéristique :

A la bataille de Burgos, le 10 novembre 1808, deux sous-lieutenants d'un bataillon qui attendait, immobile sous les boulets de l'ennemi, le moment de marcher en avant, se prirent de querelle pour quelque motif futile ; ne voulant pas risquer d'être tués l'un ou l'autre avant d'avoir vidé cette querelle, ils dégaînèrent sans plus tarder et se battirent au sabre derrière la ligne que formait le bataillon ; l'un d'eux fut blessé à la joue de manière à rester balafré jusqu'à la fin de ses jours.

Après la bataille, l'empereur informé de ce qui s'était passé et furieux d'un tel manquement à la discipline, décida que les deux sous-lieutenants seraient l'un et l'autre privés, pendant un mois, de l'honneur de combattre.

Les événements marchèrent, le délai expira, la consigne fut levée, le régiment se distingua dans plusieurs affaires et, arrivé à Madrid, fut passé en revue par l'Empereur.

Comme d'habitude, le colonel présenta au souverain les sujets proposés pour remplir les vacances produites par le feu de l'ennemi ; le sous-lieutenant balafré, très brave officier d'ailleurs, se trouva sur les rangs comme présenté pour le grade de lieutenant.

En passant devant lui, Napoléon aperçut sa balafre, et se rappelant immédiatement le duel de Burgos, il lui dit d'un ton sec :

— Où avez vous reçu cette blessure ?

L'interpellé vit bien qu'il était perdu, mais, conservant tout son sang-froid et portant le doigt à sa joue :

— Sire, répondit-il, c'est ici.

Après avoir un instant froncé le sourcil, l'Empereur partit d'un franc éclat de rire et satisfait sans doute d'une preuve de présence d'esprit :

— Je te nomme lieutenant, dit-il, mais n'y reviens pas ou je te ferais fusiller.

Le Messager boiteux de Berne et Vevey pour 1890, sort de presse. Comme chaque année, il sera accueilli avec empressement dans nos familles qui y trouveront une très grande variété de morceaux intéressants et bien choisis. De nombreuses gravures illustrent les principaux sujets qui y sont traités et complètent heureusement cette publication si populaire dans la Suisse romande.

Réponse à la devinette de samedi : — CLIO. — Les réponses justes sont trop nombreuses pour que nous puissions les publier. Le tirage au sort a donné la prime à M. NICOLLIER, AIGLE.

Nous rappelons à nos lecteurs le **concert de bienfaisance** organisé par la *Société de charité des dames catholiques*, pour le mercredi 6 novembre, à 8 heures du soir, au Théâtre. Cette soirée, très intéressante et digne de sympathie pour son but, nous offre, en outre, un programme des plus variés, au cours duquel nous aurons l'occasion d'applaudir, une fois de plus, un des acteurs les plus marquants de la Fête des Vignerons, *M. Currat.*

Encore quelques exemplaires de la brochure contenant les articles de la *Gazette de Lausanne* sur la Fête des Vignerons. Prix 70 cent. — Envoi franco contre 75 cent. en timbres-poste.

Recette. — *Ramequin bernois.* — Faites tiédir dans la casserole un demi-litre de bon lait et ajoutez-y peu à peu, en tournant toujours sur le feu, trois fortes poignées de farine. Quand cette pâte est bien liée et sans grumeaux, ajoutez un peu de sel, un morceau de beurre, un quart de livre de fromage de gruyère coupé en petites tranches. Tournez encore votre pâte sur le feu jusqu'à mélange parfait. La pâte est suffisamment cuite lorsqu'elle quitte aisément la casserole. Retirez du feu, mêlez-y trois œufs battus et tenez votre pâte chaude jusqu'au moment de servir. Prenez alors un plat qui aille au feu. Beurrez-le bien et versez-y votre pâte. Faites feu doux dessous et feu vif dessus.

En dix minutes, votre ramequin doit être levé comme un soufflé et d'une belle couleur dorée. Il faut qu'il soit pris partout et qu'il ne coule pas

Boutades.

Une grosse fille, à l'air décidé, se présente chez une dame en quête d'une domestique.

Après avoir débattu le prix :

— Pardon, madame, qui est-ce qui fait le marché ?

— Mais, répond la maîtresse de la maison, j'ai coutume...

— Madame ne voudrait pas commencer par me faire un affront. Je me charge du marché ! Et qui est-ce qui monte le bois ?

— Il me semble que cela rentre dans vos attributions.

— Oh ! madame ne le souffrirait pas.

— Vous avez raison, mademoiselle ; c'est vous qui ferez le marché, et c'est moi qui monterai le bois.

Horace Vernet rencontre un jour un ancien danseur nommé Laluyé :

— Que fais-tu maintenant ?

— Hélas, je ne puis plus danser, répondit Laluyé, l'âge m'a raidi les jambes. Je suis maintenant professeur de belles manières, un franc le cachet. Tu ferais bien d'en prendre une douzaine !

— A quoi bon ? fit Vernet.

— A quoi bon ! je parie que tu ne sais pas même entrer dans un salon...

— Comment s'y prend-on ?

— Eh bien, tu as ton chapeau à la main... Comme ça, tu vas droit à la maîtresse de la maison ; tu lui tapes sur l'estomac en disant : Hé ! la petite mère, nous avons bien dîné ?... puis tu mets ton chapeau au milieu de la table... et tu t'asseois sur la commode !

Le baron *** qui vient chaque année passer l'été dans son château, situé à trois kilomètres d'un village où se trouve le bureau de poste, envoie son domestique chercher son courrier.

Il fait un temps affreux.

Le buraliste. Avez-vous une carte, une déclaration écrite du baron, vous autorisant à retirer les lettres qui lui sont adressées ?

— J'ignorais tout-à-fait que la chose fût nécessaire.

— Alors, je ne donne rien ; il me faut une carte du baron.

Le domestique retourne au château et en revient encore plus crotté, car il pleut toujours à torrents.

Le buraliste. Vous avez la carte ?... Faites voir... C'est ça... Eh bien il n'y a rien pour aujourd'hui.

Théâtre : Lundi 4 novembre

MAITRE GUÉRIN

comédie en 5 actes de M. Emile Augier.

Représentée par la Troupe de M. *Alphonse Scheler.* — Rideau à 8 heures.

L. MONNET.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.
Encaissement de coupons. Recouvrements.

J'offre net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 12,50. — Canton de Fribourg à fr. 24,75. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49,50. — Canton de Genève 3 % à fr. 101,50. — Principauté de Serbie 3 % à fr 79. — Bari, à fr. 74,50. — Barletta, à fr. 39. — Milan 1861, à fr. 39,50. — Venise, à fr. 24,25.

Ch. BORNAND, *Success. de J. Guilloud*,
4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.